

Le Paradis de Marie

Chambres d'hôtes de charme

Conditions générales de vente et d'annulation

Ces présentes conditions ont pour objet d'informer notre clientèle sur les conditions et modalités de réservation et d'annulation, ainsi que les responsabilités. Celles-ci sont modifiables à tout moment sans préavis. L'acceptation et le respect de ces conditions de vente sont réputés acquis, aussitôt l'acompte versé. Nous vous remercions de les lire avec attention.

Art 1 – MODALITES DE RESERVATION

Après réception de votre demande de réservation, nous vous adressons par e-mail un message de confirmation et vous demandons de régler un acompte équivalent à 50% du montant total du séjour (hors taxes de séjour).

La réservation devient ferme et définitive une fois l'acompte réceptionné sur le compte bancaire du Paradis de Marie. Le versement de l'acompte implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente et d'annulation.

Le montant de l'acompte sera déduit de votre facture à l'issue de votre séjour. Dans le cas où l'acompte ne serait pas versé dans les délais impartis, les chambres seraient remises à la location de plein droit. Le solde sera à régler en fin de séjour.

Art 2 - TARIFS

Les prix indiqués sur le présent site sont des prix en euros, par chambre et par nuit, TVA incluse. Le petit déjeuner est compris dans le prix des chambres. Le fait de ne pas prendre le petit déjeuner ne permet pas de demander une réduction sur le prix de la chambre.

La taxe de séjour est incluse dans le prix des chambres. Jusqu'au 31/12/2019, la taxe de séjour s'élève à 0,75 € par nuitée et par personne (à partir de 18 ans). La taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès du propriétaire qui la reverse au Trésor Public.

Nos tarifs s'entendent sous réserve de disponibilité au moment de la réservation. Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.

Art 3 - MODALITES DE PAIEMENT

L'acompte peut être réglé par :

- carte bancaire (Visa ou Mastercard uniquement). Le détenteur de la carte donne expressément l'autorisation au Paradis de Marie de prélever le montant de l'acompte indiqué dans les présentes conditions de vente.
- virement bancaire sur le compte du Paradis de Marie, exclusivement en euros (IBAN fourni sur demande). Les frais de virement sont à la charge exclusive du donneur d'ordre.
- par chèque à l'ordre du Paradis de Marie.

Le solde peut être réglé : par carte bancaire (Visa ou Mastercard uniquement), en espèces (euros) ou par chèque à l'ordre du Paradis de Marie.

Art 4 - DUREE DU SEJOUR

Le client ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de son séjour.

Art 5 - ANNULATION DU SEJOUR PAR LE CLIENT

Du fait de notre petite capacité d'accueil, les annulations peuvent affecter notre maison d'hôtes de manière significative. Aussi sommes-nous contraints d'appliquer une stricte politique d'annulation. L'annulation d'un séjour doit être notifiée par e-mail. En fonction de la date d'annulation de la réservation, tout ou partie du montant du séjour vous sera facturé :

– Si l'annulation intervient plus de 31 jours avant la date d'arrivée, l'acompte sera remboursé dans sa totalité.

– Si l'annulation intervient entre 30 et 15 jours avant la date d'arrivée, 50% du montant du séjour vous sera facturé en dédommagement.

Le Paradis de Marie

Chambres d'hôtes de charme

– Si l'annulation intervient moins de 14 jours avant la date d'arrivée, la totalité du montant du séjour vous sera facturé en dédommagement.

– Si le client ne se présente pas avant 19 heures le jour prévu de début de séjour et n'a pas prévenu de son retard, Le Paradis de Marie se réserve le droit de relouer la chambre et d'encaisser la totalité du prix du séjour.

Aucune assurance annulation n'est incluse dans nos tarifs.

Art 6 - SEJOUR ECOURTE

En cas de départ anticipé (toute interruption de séjour avant la date prévue du départ), le montant total du séjour est dû.

Art 7 - ANNULATION DU SEJOUR PAR LE PROPRIETAIRE

Si, avant le début du séjour, Le Paradis de Marie est amené à annuler la réservation d'un client, une information sera aussitôt envoyée à ce dernier par e-mail et l'acompte sera remboursé.

Art 8 – ARRIVEE

Les arrivées se font entre 16h30 et 19h. Nous vous remercions de respecter ce créneau ; la propriété n'est pas accessible avant 16h30, sauf accord préalable avec les propriétaires.

Art 9 – DEPART

Les départs se font au plus tard à 11h, afin de préparer les lieux pour les prochains hôtes.

Art 10 - CAPACITE

La réservation est établie pour un nombre de personnes déterminé, mentionné dans notre mail de confirmation. Si le nombre de personnes qui se présente est supérieur à la réservation initiale, le montant du séjour sera revu en conséquence. Si toutefois, le nombre de personnes devait être supérieur à la capacité de la chambre, les personnes supplémentaires seraient alors refusées ; aucun lit d'appoint ne pourra être installé. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire. Aussi aucun remboursement ne sera possible en cas de départ d'un nombre d'hôtes supérieur à ceux refusés.

Art 11 - ACCES

L'accès à la propriété est strictement réservé à notre clientèle. Le client s'engage à ne pas faire visiter les lieux à des visiteurs s'il n'y a pas été expressément autorisé.

Art 12 – ENFANTS

La configuration des lieux ne permet pas de laisser évoluer les enfants sans surveillance, à l'intérieur, dans le jardin et à la piscine. Les mineurs évoluant au sein de la propriété sont placés sous l'unique et entière responsabilité de leurs parents ou des personnes ayant autorité sur eux.

Art 13 – UTILISATION DES LIEUX

- Il est interdit de fumer dans les espaces intérieurs, dans les chambres ou aux fenêtres et d'allumer des bougies.
- Pour des questions d'hygiène, il est interdit de stocker et consommer boissons et nourriture dans les chambres. Il est interdit de stocker de la nourriture dans les espaces communs. Les pique-niques ne sont pas autorisés dans la propriété.
- Le silence de la campagne est suggéré à partir de 22h. Merci également de respecter la tranquillité des autres hôtes en cas de retour tardif ou de départ matinal.
- La salle des petits déjeuners, les espaces non présentés ou la maison des propriétaires ne sont pas laissés à la libre disposition des hôtes. Un salon est à votre disposition dans la galerie de la cour, dans le calme et le respect d'autrui. Jeux ou vaisselle seront rangés après usage.

Le Paradis de Marie

Chambres d'hôtes de charme

Art 14 - DEGRADATIONS/ASSURANCE

Le client s'engage à rendre les chambres en parfait état à la fin du séjour et à déclarer systématiquement et à assumer financièrement toute dégradation dont il serait responsable. Ceci est également valable pour tout le matériel qui serait mis à sa disposition au cours du séjour. Toute dégradation sera facturée : montant estimé des objets, intervention d'artisan, perte d'activité liée à l'impossibilité de louer la chambre.

Chaque client doit être assuré en responsabilité civile pour tous les dégâts et dégradation qu'il pourrait causer.

Tout effet appartenant au Paradis de Marie et non restitué fera l'objet d'une facturation qui devra être réglée sous 8 jours.

Art 15 - VOLS ET ACCIDENTS

Le Paradis de Marie décline toute responsabilité en cas de vol, perte, dégradation d'effets personnels des hôtes ou de dommage corporel survenu dans la propriété.

En cas d'oubli dans la chambre à l'issue du séjour, les effets peuvent être envoyés à la personne concernée, sur sa demande et à ses frais.

Art 16 - UTILISATION DE LA PISCINE DES PROPRIETAIRES

Dans le cadre de la réglementation française sur l'utilisation des piscines familiales ouvertes aux hôtes, afin d'éviter les accidents dont pourraient être victimes les enfants, et dans le but de permettre une utilisation agréable pour tous, voici le règlement d'utilisation de la piscine :

1. Le seul fait d'utiliser la piscine engage l'utilisateur à avoir accepté ce règlement.
2. Horaires : de 10h à 19h en saison (en fonction de la météo)
3. Les propriétaires rappellent l'absence de surveillance de la piscine.
4. L'accès des mineurs est uniquement autorisé avec la présence continue de l'adulte accompagnant qui assure la surveillance et la sécurité des enfants. L'usage de la piscine par les enfants est donc sous l'entière surveillance et responsabilité de leurs parents.
5. Il est interdit de se baigner seul ou sans la surveillance constante d'un adulte apte à intervenir en cas d'urgence.
6. Tout accident survenu à un hôte est sous son entière responsabilité.
7. L'espace piscine est un endroit ludique, mais aussi de relaxation. Tous jeux dans la piscine doivent se faire dans le respect et la sécurité de tous.
8. Les serviettes des chambres ne sont pas destinées à être utilisées en dehors des chambres.
9. Tout utilisateur de la piscine doit être couvert par une assurance responsabilité civile défense et secours.
10. Le propriétaire, sur manquement répétés à l'un des articles ci-dessus, peut retirer l'autorisation d'accès à la piscine sans dédommagement quel qu'il soit.

Art 17 - ACCES INTERNET

Saint-Amour n'est pas encore raccordé à la fibre. Nous vous offrons un accès internet gratuit mais les connexions ADSL sont parfois lentes.

La responsabilité du titulaire de l'accès (Le Paradis de Marie) n'exclut en rien celle de l'utilisateur qui peut se voir reprocher un délit de contrefaçon (article L. 335-3 du Code de la propriété intellectuelle).

L'utilisateur de l'accès à internet s'engage à ne pas utiliser cet accès à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin, sous peine d'engager sa responsabilité pénale.

Art 18 - ANIMAUX

Pour le confort et le bien-être de tous, nous n'accueillons pas les animaux. En cas de non-respect de cette clause par le client, Le Paradis de Marie se verra dans l'obligation de refuser l'animal, et de ce fait son propriétaire. Ce refus ne peut être considéré comme une modification ou une rupture de réservation, de sorte qu'aucun remboursement ne pourra être envisagé et la totalité du montant du séjour devra être réglé à titre de dédommagement.

Le Paradis de Marie

Chambres d'hôtes de charme

Art 19 - ACCESSIBILITE DES SERVICES

Le Paradis de Marie décline toute responsabilité, au-delà de sa responsabilité légale, pour toute privation ou diminution de jouissance ne provenant pas de son fait.

La responsabilité du Paradis de Marie ne peut être engagée en cas de panne ou de mise hors service des équipements techniques, si le mauvais fonctionnement et les réparations étaient non prévisibles.

Suite à un cas de force majeure indépendant de notre volonté, coupures ou dysfonctionnement d'eau, d'électricité ou de chauffage, Le Paradis de Marie peut être amené à décider la fermeture de la maison d'hôtes sans préavis.

Si vous constatez une anomalie, un dysfonctionnement ou tout autre problème veuillez nous en informer afin que nous puissions faire le nécessaire pour un retour à la normale.

Art 20 - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Le présent contrat est régi par le droit français. Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.